

Direction de l'immigration

	Nun	néro dos	sier MA	ÆΕ						
Numéro d'identité national										

Demande en renouvellement d'un titre de séjour pour ressortissant de pays tiers en qualité de « stagiaire »

en application de l'article 61, paragraphe (2) de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration

Conformément à l'article 61, paragraphe (2) de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, le titre de séjour « stagiaire » peut être renouvelé, dans ces cas exceptionnels, une seule fois et exclusivement pour la durée nécessaire à l'obtention d'une qualification professionnelle reconnue au Grand-Duché de Luxembourg pour autant que les conditions d'obtention restent remplies.

La loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel dispose que l'administré est informé que les informations collectées par le présent formulaire ne peuvent servir à d'autres fins que la délivrance d'un titre de séjour par le ministre ayant l'immigration dans ses attributions. Conformément aux dispositions de la loi précitée, les droits d'accès, de rectification et de suppression des données sont garantis.

Nom(s) (nom(s) de famille)				
Nom(s) de naissance (nom(s) de famille antérieur(s))				
Prénom(s)				
Date de naissance	/ / (jour / mois / année)			
Lieu et pays de naissance				
Nationalité				
Adresse au Luxembourg	Rue : N° Maison :			
	Localité: Code postal :			
Lieu de la demande				
Date de la demande				
Signature du demandeur (pour les mineurs, signature du représentant légal avec indication de ses nom et prénoms)	J'affirme par ma signature que les informations fournies dans la présente déc correctes et complètes.	laration so	ont	

Au plus tard dans les <u>deux mois</u> avant l'expiration du titre de séjour, la demande de renouvellement est à introduire moyennant le présent formulaire auprès de la Direction de l'immigration du Ministère des Affaires étrangères et européennes (<u>voir adresse postale en bas de page</u>), en y joignant les pièces énumérées ci-après :

- la copie du passeport en cours de validité, certifiée conforme à l'original (uniquement les pages remplies);
- l'avenant à la convention de stage signée avec une entreprise ou un établissement d'accueil au Grand-Duché de Luxembourg ;
- une autorisation parentale dans le cas où le stagiaire n'a pas atteint l'âge de 18 ans ;

- la preuve de ressources suffisantes pour couvrir les frais de séjour et de retour.* La preuve des ressources peut être rapportée notamment par soit la convention/contrat de stage, reprenant le montant d'une indemnité de stage; l'attestation d'une bourse, d'un prêt, d'une attestation bancaire ou par une attestation de prise en charge financière (voir formulaire « Prise en charge financière pour stagiaire non rémunéré », disponible sur le site internet www.guichet.lu). Dans l'appréciation des ressources, sont également pris en compte les avantages matériels (p.ex. logement gratuit, revenus provenant du paiement d'un argent de poche);
- un certificat d'affiliation à la Sécurité sociale luxembourgeoise reprenant l'intégralité des affiliations;
- un extrait récent du casier judiciaire luxembourgeois ;
- la preuve du versement/virement de la taxe de délivrance de EUR 80.- sur le compte CCPL n° LU46 1111 2582 2814 0000 (bénéficiaire : Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de l'immigration ; communication : titre de séjour dans le chef de ...).

Pour de plus amples informations (en français, allemand et anglais) sur les démarches à faire, veuillez consulter le site internet www.guichet.lu

-

^{*} Les ressources mensuelles doivent correspondre à 80% au moins du montant du revenu minimum garanti en vigueur (soit un montant de 1.078,54 EUR au 1^{er} janvier 2015). Le montant du revenu minimum garanti est de 1.348,18 EUR selon le barème en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015. Ce montant est toutefois régulièrement adapté. Veuillez vérifier le montant actuel sur le site internet http://www.mss.public.lu/publications/parametres sociaux/index.html